



COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 11 DECEMBRE 2018

Présent-e-s :

M. Philippe ROCHETIN, Président

M. Roberto RIGHETTI, Vice-Président

Mme Nathalie RUEGGER, Secrétaire

M. Jean-Michel MEYLAN, Vice-Secrétaire

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

M. Pierre TORRI, Membre du Bureau

Mmes Glenna BAILLON, Catherine BOERTSCHER, Véronique DUBOIS, Véronique ÖZAZMAN et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Robert CHAL, Maurice GARDIOL, Roberto DI GIORGIO, Sylvain DUPRAZ, Cédric EPENOY, Laurent FARINELLI, Michel FAVRE, Pierre-Alain GAUD, Vincent GILLET, Olivier MONNERAT, Pierre-Antoine RIEBEN, Mario RODRIGUEZ, Dominique TINGUELY et Francisco VALENTIN, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Maire

M. Thierry DURAND, Conseiller administratif

Excusé :

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patrizia MELLI, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Marlène STANNING, excusée (*procès-verbal rédigé sur la base de l'enregistrement*)

ORDRE DU JOUR (*modifié*) :

- 1. Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2018**
- 2. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 3. Communications du Conseil administratif**

4. Rapports des commissions :

- a) Infrastructures et environnement du 19 novembre
- b) Sociale du 22 novembre
- c) Conjointe Aménagement et grands projets et Sociale du 3 décembre
- d) Economie et finances du 6 décembre
- e) Culture et loisirs du 10 décembre

5. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibération

- a) D 116-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 182'000.- pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates
- b) D 139-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines.
- c) D 144-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates
- d) D 146-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du 'Rolliet' aux Cherpines 1^{ère} étape
- e) D 147-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 660'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates
- f) D 148-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 655'000.- pour la réhabilitation des collecteurs EU/EP de la route du Camp à Plan-les-Ouates
- g) D 149-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la création de servitudes sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

6. Proposition du Conseil municipal

A. Projet de résolution

- a) R 13-2018 Pour une liaison par câble de Plan-les-Ouates à l'aéroport

7. Questions

8. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

M. Rochetin, Président du Conseil municipal, ouvre la séance à 20H00 en souhaitant une cordiale bienvenue à tous. Il annonce qu'une résolution pour une liaison par câble de Plan-les-Ouates à l'aéroport a été déposée par les membres du Conseil municipal. Il demande donc aux conseillers municipaux de voter l'ajout de cette résolution R 13-2018 à l'ordre du jour de cette séance.

<p>Le Conseil municipal accepte par 22 voix pour, soit à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour par l'ajout de la résolution R 13-2018 Pour une liaison par câble de Plan-les-Ouates à l'aéroport. Cette dernière figurera au point 6. et sera traitée après les délibérations.</p>

Le Président excuse l'absence de M. Magnin et annonce qu'ils n'ont pas de nouvelles concernant M. Rodriguez.

M. Torri rejoint la séance à 20H05.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2018

Ce procès-verbal ne suscite ni remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité des personnes présentes, soit par 23 voix pour, sans modification.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1. Délai référendaire

Le Président annonce que le délai référendaire des délibérations qui feront l'objet d'un vote ce soir débutera le jour suivant l'affichage, soit en principe le 20 décembre 2018 et s'achèvera le 9 février 2019, suspension du 23 décembre 2018 au 3 janvier 2019 incluse.

M. Rodriguez rejoint la séance à 20H07. (Ndlr : le nombre des votants est, dès lors, de 24 personnes).

2.2. Noël des aînés

Le Président annonce que les personnes qui souhaitent s'inscrire pour le Noël des aînés sont priées de le faire au plus vite auprès du Secrétariat.

2.3. Liste des naturalisations

Le Président informe que la liste des naturalisations est à disposition pour consultation auprès de Mme Melli.

2.4. Plannings des séances de commissions, du Bureau du Conseil municipal et du Conseil municipal pour l'année 2019

Le Président leur fait remarquer qu'ils ont reçu, sur leur place, les plannings des séances de commissions, du Bureau, ainsi que du Conseil municipal pour l'année 2019. Il précise que les dates de remise des articles à paraître dans le journal 'Ouverture' seront intégrées au planning des commissions, dès leur approbation par le Conseil administratif lors de sa prochaine séance. Ces plannings ne suscitant aucune remarque, il demande aux conseillers municipaux de les voter.

Le Conseil municipal accepte les plannings des séances de commissions, du Bureau du Conseil municipal et du Conseil municipal, pour l'année 2019, tels que proposés, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leur dicastère respectif.

3.1. Incivilités

Mme Monbaron annonce qu'ils ont recensé, en novembre 2018, 6 incivilités contre 6 en novembre 2017, 1 seul cas de déchets, 3 cas de dommage à la propriété et 2 tags. Entre le 1^{er} janvier et le 30 novembre 2018, ils ont compté 87 incivilités, contre 148 sur la même période en 2017.

3.2. Cambriolages

Mme Monbaron informe que les cambriolages ont connu un pic en novembre 2018 avec 12 cas. Le nombre total de cas est toutefois en baisse par rapport à 2017.

3.3. Opération TABAZAN

Mme Monbaron annonce qu'une opération au niveau cantonal, appelée TABAZAN, a été activée le 3 décembre 2018. Elle consiste à renforcer la présence des polices cantonales et municipales sur les zones à risques que sont les centres commerciaux (affluence de personnes et de biens) et sur les commerces situés en zone frontalière (bureaux de change et station essence). Pour Plan-les-Ouates, une patrouille de la police municipale est dédiée, chaque soir, à cette présence sur la place des Aviateurs, le centre Migros et l'axe route de Saint-Julien à Perly. Le retour des commerçants et des clients sur cette opération est très positif.

3.4. Les Sciers

Mme Monbaron informe que les autorisations de construire des immeubles H (immeuble en bois sis au milieu du périmètre) et G2 (qui se trouve entre le G1 et le G3, tout près de l'école), immeubles de la Commune, ont été publiées dans la FAO (Feuille d'Avis Officielle) le 6 décembre dernier, plus d'un an après leur dépôt auprès de l'OAC (Office des Autorisations de Construire). Elles seront définitivement en force fin janvier 2019 si aucun recours n'est déposé. Les travaux de construction de ces immeubles démarreront dans la foulée. Ils sont, en revanche, toujours en attente de la délivrance de l'autorisation de construire pour les immeubles E et F, qu'ils espèrent recevoir d'ici la fin de l'année.

3.5. Les Cherpines / Le Rolliet

Mme Monbaron annonce qu'après l'entrée en force du PLQ du Rolliet, un groupement des promoteurs du périmètre s'est constitué pour travailler sur les études techniques à mener en vue de déposer des autorisations de construire. La Commune en fait partie en tant que propriétaire de droits à bâtir, mais également au titre de collectivité publique en charge de l'aménagement des futures voiries et des réseaux du périmètre.

3.6. Noël des aînés

Mme Monbaron leur rappelle que le Noël des aînés aura lieu le samedi 15 décembre 2018, à l'Espace Vélodrome.

3.7. Noël communal

Mme Monbaron annonce que le Noël communal aura lieu, quant à lui, le mercredi 19 décembre 2018, sur l'esplanade devant la salle communale.

3.8. Appel d'offres Régie – immeubles communaux

M. Durand informe que le Conseil administratif a validé, lors de sa séance du 13 novembre 2018, le choix des régies pour gérer leurs immeubles. Après un appel d'offres effectué sous seing privé, huit régies ont concouru. Les deux premières places ont été octroyées après

votations selon les critères annoncés à la Régie Naef et la Régie Grange, autrement dit, sans changement. Le mandat est conclu pour quatre années, avec une année renouvelable.

3.9. Parking public dit ‘de Clarins’ dans la zone industrielle

M. Durand informe que le parking public, dit ‘de Clarins’, dans la Ziplo (Zone industrielle de Plan-les-Ouates) rouvrira dès que l’autorisation de construire sera en force, ce qui est prévu pour le mois de février 2019. Pour mémoire, ce parking est géré par la Centrale mobilité de la Ziplo.

3.10. Arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice

Toujours dans le domaine de la mobilité, **M. Durand** informe de l’arrêt de la Chambre administrative de la Cour de justice, concernant la procédure VLS (Vélo Libre Service), arrêt qui invalide la totalité de la procédure. En effet, suite à l’arrêt du Tribunal fédéral, la Chambre administrative de la Cour de justice du Canton de Genève a décidé d’annuler la procédure de mise en concurrence, estimant qu’elle ne respectait pas les règles formelles relatives aux droits des marchés publics.

3.11. Référendum lancé par les communes d’Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral

M. Durand souhaite relever une petite initiative, suffisamment originale et dont la thématique les a concernés (raison pour laquelle il les en informe) émanant des communes d’Avusy, Cartigny, Chancy, Laconnex et Soral, lesquelles ont lancé un référendum cantonal contre le déclassement de terrains agricoles en zone industrielle. Il s’agit d’un déclassement voté par le Grand Conseil lors de sa session du 2 novembre 2018, en faveur de la Sablière du Cannelet. Il tient à disposition de ceux que cela intéresse, l’argumentaire de ces communes.

3.12. Aides humanitaires d’urgence

M. Durand annonce que le 25 septembre dernier, le Conseil administratif a octroyé une aide humanitaire d’urgence de CHF 10’000.- à *SOS Méditerranée*, association civile européenne pour la sauvegarde des personnes en détresse en mer Méditerranée. Il s’agit d’une initiative de citoyens et citoyennes qui mobilisent des compétences professionnelles variées, afin d’organiser le sauvetage des migrants en détresse dans la mer Méditerranée, notamment grâce à leur bateau *Aquarius*.

3.13. Question posée par M. Farinelli lors du Conseil municipal du mois de novembre 2018, concernant les appartements des immeubles des Sciers

A M. Farinelli, qui demandait lors du précédent Conseil municipal, si des compteurs individuels pour le chauffage et l’eau chaude des appartements des immeubles communaux des Sciers étaient prévus, **M. Durand** explique que des compteurs individuels sont bien prévus pour l’eau chaude, mais ne le sont pas pour le chauffage. Ceci pour trois raisons principales : la première tire son origine dans la loi sur l’énergie qui oblige un décompte individuel des frais de chauffage, au-delà de cinq utilisateurs d’une installation de chauffage central. Sont cependant exemptés les immeubles ayant un système de chauffage à basse température, ce qui est le cas de leurs immeubles. Ces compteurs de chauffage individuels ne sont pas représentatifs des consommations réelles individuelles pour un ouvrage à très hautes performances énergétiques et le coût des installations a été jugé très important. Raisons pour lesquelles il n’y a pas de compteurs individuels de chauffage, mais uniquement d’eau chaude.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Les rapports lus en séance sont joints au présent procès-verbal (annexes a à e).

- a) Infrastructures et environnement du 19 novembre (annexe a)
Mme **Özazman** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- b) Sociale du 22 novembre (annexe b)
M. **Meylan** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- c) Conjointe Aménagement et grands projets et Sociale du 3 décembre (annexe c)
M. **Tinguely** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- d) Economie et finances du 6 décembre (annexe d)
M. **Rodriguez** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.
- e) Culture et loisirs du 10 décembre (annexe e)
M. **Gardiol** donne lecture de ce rapport qui n'appelle aucune remarque.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

A. Projets de délibération

- a) D 116-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 182'000.- pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 116-2018 R (annexe 1) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 novembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 19 novembre 2018, un préavis favorable à l'unanimité, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 décembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, le **Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 116-2018 R, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

- b) D 139-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines

Le **Président** rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 139-2018 R (annexe 2) a déjà été votée lors du Conseil municipal extraordinaire du 13 novembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission conjointe Aménagement et grands projets qui a préavisé favorablement, par 7 voix pour, 1 refus et 2 abstentions, lors de sa séance du 3

décembre 2018, puis en commission Social qui a émis un préavis favorable par 8 voix pour, 1 refus et 1 abstention, dans sa séance 3 décembre 2018, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également préavisé favorablement, dans sa séance du 6 décembre 2018, à l'unanimité.

M. Rieben estime que cette délibération est une mauvaise idée, car il s'agit de quelque chose dont ils n'ont pas besoin et qu'ils pourraient économiser. Il explique brièvement pourquoi : le médecin spécialiste qui va éventuellement identifier les besoins va d'abord formuler une hypothèse quant à la nature et à la tranche d'âge de la future population qui viendra s'installer aux Cherpines. Il ne peut pas faire autrement puisque, de facto, cette population n'est pas encore là. Il va donc formuler une hypothèse et une fois qu'il aura formulé cette hypothèse, il ne sera pas difficile, à l'aide de statistiques connues, de savoir que pour une population et une tranche d'âge donnée pour 1'000 habitants, il faut tant de dentistes, tant de médecins généralistes, etc. Ce n'est donc pas difficile à faire. N'importe qui, muni d'un ordinateur, peut le faire en quelques heures. D'autre part, concernant le mandat qui serait donné à un architecte, il observe que selon les plans qui existent déjà pour cette partie des Cherpines, ils connaissent l'assiette au sol des bâtiments et ils connaissent le nombre d'étages. Ce n'est donc pas très sorcier de savoir quel est le total de m² qui seront à disposition. Ensuite, toujours à l'aide de statistiques, il est facile de savoir combien de m² sont nécessaires pour tel ou tel genre de cabinet médical. C'est donc vraiment quelque chose qu'ils pourraient économiser. Par ailleurs, il observe que l'objectif poursuivi par la Commune est de mettre cette parcelle en droits de superficie. Ce qui est une bonne chose. Il suffirait simplement d'ajouter, comme condition, dans l'acte de droit de superficie, que le futur bénéficiaire devra exercer des activités médicales ou sociales conformes aux besoins prépondérants de la population. Il s'agit d'une simple phrase qui serait de nature à leur économiser beaucoup d'argent. Il observe que pour ce qui est des activités sociales, la Commune dispose de suffisamment de ressources à l'interne. Pour toutes ces raisons qu'il vient d'invoquer, M. Rieben les invite à refuser cette délibération et économiser ainsi CHF 110'000.-.

M. Gardiol demande à M. Rieben s'il est prêt à faire bénévolement ce travail pour le Conseil municipal.

M. Rieben lui répond qu'il le fera très volontiers s'il peut être assisté par quelqu'un qui sait se servir d'un ordinateur de manière plus efficace que lui.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

<p>Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 139-2018 R, par 16 voix pour, 2 refus et 6 abstentions.</p>
--

c) **D 144-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 144-2018 R (annexe 3) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 novembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission Infrastructures et environnement qui a émis, dans sa séance du 19 novembre 2018, un préavis favorable par 8 voix pour, 1 refus et 1 abstention, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable, à l'unanimité, lors de sa séance du 6 décembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 144-2018 R, par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

d) **D 146-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du 'Rolliet' aux Cherpines 1^{ère} étape**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 146-2018 R (annexe 4) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 novembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission conjointe Aménagement et grands projets qui a préavisé favorablement, à l'unanimité, lors de sa séance du 3 décembre 2018, puis en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable et à l'unanimité, dans sa séance du 6 décembre 2018.

M. Rieben imagine que cela a été dit, mais aimerait bien l'entendre à nouveau : il pense qu'il s'agit de frais destinés à figurer dans les plans financiers. Est-ce bien cela ?

M. Durand lui répond par l'affirmative.

M. Rieben souhaite alors que cela soit porté au procès-verbal de cette séance.

Le Président lui fait remarquer que les procès-verbaux des séances du Conseil municipal relatent ces dernières, mot pour mot. La remarque de M. Rieben y figurera évidemment.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** soumet ce projet de délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 146-2018 R par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

e) **D 147-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 660'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates**

Le Président rappelle que l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 147-2018 R (annexe 5) a déjà été votée lors du Conseil municipal du 13 novembre 2018. Cette délibération a été renvoyée en commission conjointe Aménagement et grands projets qui a émis, dans sa séance du 3 décembre 2018, un préavis favorable par 6 voix pour et 3 abstentions, ainsi qu'en commission Economie et finances qui a également émis un préavis favorable, par 5 voix pour et 4 abstentions, lors de sa séance du 6 décembre 2018.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cet objet au vote du Conseil municipal.

M. Monnerat rappelle que lorsqu'ils ont parlé de ce projet, ce qui le perturbait un peu n'était pas tant l'acquisition de cette parcelle, mais le désir du propriétaire de cette dernière d'acheter

ensuite un appartement aux Sciers. Il aimerait donc savoir si cette délibération est liée au prochain mécanisme d'achat de l'appartement et souhaiterait qu'on lui explique ce mécanisme.

Mme Monbaron lui répond que le mécanisme est expliqué à la page 6 de l'exposé des motifs. Il s'agit exactement du même principe qui a été appliqué aux propriétaires des droits à bâtir sur le périmètre des Sciers. A savoir, les six terrains qui se situent en bordure de la route de Saconnex-d'Arve, pour lesquels les propriétaires peuvent échanger la valeur de leur terrain contre des m² d'appartements. Dans le cas présent, la parcelle est divisée en deux, ce qui fait que ce sont des m² qui ne sont pas suffisants pour obtenir un appartement en entier. Le calcul est présenté à la page 6, expliquant que la valeur de la parcelle est déduite du prix de l'appartement et que le solde à payer sera versé par le propriétaire à qui ils achètent cette parcelle, avec les 18 % de plus-value de marge, comme n'importe quel habitant l'achèterait au prix de revient.

C'est là que **M. Monnerat** ne saisit pas, car il a cru comprendre, en commission des finances, que la Commune faisait à ce propriétaire, un cadeau d'environ CHF 112'000.- sur l'achat de cet appartement.

Mme Monbaron ne peut pas lui répondre quant au montant exact, mais ce qu'elle peut lui dire c'est que la valeur d'échange du prix de la parcelle, par rapport à une partie du prix de l'appartement est calculée en prix de revient, comme cela l'a été pour les propriétaires des six terrains qu'ils ont acquis aux Sciers, où les propriétaires peuvent acquérir des appartements dans les immeubles en PPE, au prix de revient. En l'occurrence, dans ce cas précis, la valeur de la parcelle est inférieure à la valeur de l'appartement. La différence sera majorée et remise au prix de vente, comme pour n'importe qu'elle personne qui acquerrait un appartement en PPE, sur ce périmètre.

Expliqué ainsi, cela paraît clair à **M. Monnerat**, mais il lui semble pourtant qu'en commission des finances, ils ont entendu autre chose.

M. Durand lui explique qu'ils disent, en fait, la même chose avec des mots un peu différents, mais le contenu est le même. C'est-à-dire que la valeur de la parcelle qu'ils achètent et qui est de CHF 626'000.- sera payée en dation au prix de revient, hors marge. Et la différence entre ces CHF 626'000.- et le montant de la valeur de l'appartement, à savoir CHF 869'000.- en prix de revient, à laquelle on ajoute la marge. La partie de l'appartement qui correspond à la dation, exactement à l'image de ce qui a été fait aux Sciers, hors marge. Dans le cas qui les intéresse, il y a la marge normale, l'appartement étant plus cher que la parcelle. Cela fera l'objet d'une délibération en temps voulu. Sauf que tout cela est lié car évidemment, toute cette mécanique de paiement doit faire l'objet d'inscriptions dans l'acte de vente, avec des valeurs qui sont estimatives à l'heure actuelle, puisqu'à part la valeur de la parcelle qui est connue, celle des immeubles est, pour l'instant, théorique selon les plans financiers de l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière (OCLPF), puisqu'ils travailleront ensuite sur livre ouvert.

M. Monnerat demande s'ils votent ce soir cette délibération, s'ils pourront revenir sur ce mécanisme du montage de cette opération ou s'ils seront ainsi liés à cela.

Mme Monbaron explique que le montant peut fluctuer légèrement, mais le mécanisme ne changera pas.

M. Durand confirme cela, sachant que le mécanisme de paiement, y compris de la soulte, doit être inscrit dans l'acte d'achat pour eux. Ensuite, quand il y aura l'acte de vente pour le

paiement, cela fera l'objet d'une autre délibération et les montants seront justes à ce moment-là. Pour l'instant, ceux-ci sont estimés approximativement, quant à la valeur de cet appartement et seront corrigés en fonction de la réalité, le moment venu.

M. Dupraz explique que s'il a bien compris ce qui a été discuté en commission des finances, les CHF 100'000.- que M. Monnerat cherche à comprendre, s'expliquent par le fait que les 18 % de plus-value ne sont appliqués au propriétaire que sur le solde à payer et non pas sur la totalité de la valeur de l'appartement. C'est pourquoi ils estimaient que cela constitue une sorte de cadeau de CHF 120'000.- au propriétaire. Et c'est pour cela qu'il s'est d'ailleurs lui-même abstenu en commission, estimant que cela était un peu trop généreux pour un échange comme celui-ci.

Mme Monbaron leur fait remarquer que s'ils font le même calcul pour les six parcelles sises en bordure de la route de Saconnex-d'Arve, cela est encore plus généreux.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 147-2018 R, par 16 voix pour et 9 abstentions, le Président prenant part à ce vote.

f) **D 148-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 655'000.- pour la réhabilitation des collecteurs EU/EP de la route du Camp à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 148-2018 P (annexe 6). Celle-ci est acceptée à l'unanimité, soit par 24 voix pour.

M. Durand leur rappelle qu'ils ont voté un crédit d'études il y a un peu plus d'une année, afin de vérifier l'état des lieux des canalisations eaux usées et eaux de pluie, de la route du Camp. Suite à cette analyse, il s'agit de remettre partiellement en état ces canalisations. Les différentes techniques, pour ce faire, sont proposées dans l'exposé des motifs, notamment le chemisage, mais pas uniquement. Il leur rappelle que toutes ces opérations font l'objet d'un remboursement après coup, du Fonds intercommunal d'assainissement.

Le Président annonce que le Bureau du 27 novembre 2018 préconise également un renvoi en commission Infrastructures et environnement, ainsi qu'en commission Economie et Finances.

M. Favre propose de voter cet objet sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur cette proposition de vote sur le siège.

Le Conseil municipal accepte la proposition de voter cet objet sur le siège par 21 voix pour et 3 abstentions.

Le Président soumet alors cette délibération au vote sur le siège du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 148-2018 P par 21 voix pour, 1 refus et 2 abstentions.

g) **D 149-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la création de servitudes sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates**

Le Président demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'entrée en matière quant à ce projet de délibération D 149-2018 P (annexe 7), laquelle est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron les renvoie à la page 5 de l'exposé des motifs, où figure un plan en couleurs qui résume parfaitement la situation, expliquant que cette délibération a pour but de permettre au Conseil administratif de signer les actes notariés qui permettent de créer les servitudes à usages publics de tout le périmètre qui se trouve aux bords des immeubles. Chaque propriétaire ayant la parcelle qui va autour de son immeuble à sa propriété, il faut qu'elle puisse être ouverte au public, afin que les habitants du quartier et les personnes qui vont se rendre là-bas puissent y pénétrer. Il y aura une servitude de non-clôture également, portée autour de chacun des immeubles, afin qu'il n'y ait pas d'espace privatifs dans les rez-de-chaussée. Autour de l'immeuble qui se trouve tout en bas, à gauche sur le plan et qui sera la crèche, il y aura évidemment une servitude permettant de mettre une clôture pour que les enfants restent dans la crèche et qu'ils n'aillent pas faire le tour dans tout le parc qui va entourer les immeubles. Par rapport à cette servitude, il s'agit d'un acte notarié qui portera sur l'ensemble du périmètre. Il faut juste se rendre compte que les immeubles seront construits les uns après les autres et pas tous en même temps. Il y a donc effectivement des zones de chantiers qui ne seront pas forcément accessibles tout de suite. C'est donc une servitude qui s'appliquera au fur et à mesure que les immeubles seront réalisés. Les personnes qui signeront cet acte notarié seront M. Durand et elle-même.

Le Président annonce que le Bureau du 27 novembre 2018 préconise un vote sur le siège.

M. Rieben fait remarquer que dès lors qu'il n'y aura pas de zone privative autour des immeubles, n'importe qui pourra se mettre à la fenêtre des gens qui habiteront au rez-de-chaussée pour voir ce qu'ils font chez eux. Ce qui n'est pas vraiment extraordinaire en termes d'intimité.

Mme Monbaron explique que ce qui a été décidé, avec l'ensemble des promoteurs du périmètre, c'est de faire en sorte qu'il y ait de la végétation au bas des immeubles, à une certaine distance des façades, afin que les personnes qui se promèneront dans cet endroit n'aillent pas se mettre pile devant les fenêtres des rez-de-chaussée. Il s'agit du périmètre présenté en vert sur le plan.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** soumet cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte ce projet de délibération D 149-2018 P, par 24 voix pour et 1 refus, le Président prenant part à ce vote.

6. PROPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

A. Résolution

a) R 13-2018 P : Pour une liaison par câble de Plan-les-Ouates à l'aéroport

Mme Rüegger, Secrétaire, donne lecture de cette résolution R 13-2018 (annexe 8).

A l'issue de cette lecture, **le Président** annonce deux signataires supplémentaires en les personnes de MM. Cédric Epenoy et Sylvain Dupraz. Il demande ensuite aux conseillers municipaux de se prononcer sur l'entrée en matière, laquelle est acceptée par 23 voix pour et 1 abstention.

M. Gaud demande à M. Valentin, qui siège au Grand Conseil, qu'elle a été la décision du Grand Conseil quant à ce projet. N'a-t-il pas été refusé ?

M. Valentin le lui confirme. Effectivement, cet objet a été totalement abandonné par le Grand Conseil qui estime qu'il coûterait trop cher pour ce qu'il servirait. De plus, l'implantation des pylônes et des zones de départ pose problème, tout comme le voisinage, ainsi que les oppositions. Il pense cependant qu'il est bien de montrer que Plan-les-Ouates a des idées, en relançant ce projet.

Mme Monbaron précise que la commission des travaux, qui a traité ceci, a rendu un rapport et un préavis négatif à une voix près, mais cela doit tout de même repasser en plénière.

M. Durand encourage tous les signataires à lire le rapport de la commission. Ils verraient ainsi qu'elles sont les tendances des partis, car finalement, c'est une alliance un peu étonnante qui s'est formée au sein de la commission qui a refusé ce projet à une seule voix près, à savoir 8 voix contre et 7 voix pour. *Ensemble à gauche* y est opposé pour des raisons de protection de l'environnement, les Socialistes la soutiennent, les Verts la soutiennent, le PDC la soutient, tandis que l'UDC ne le soutient pas à cause d'un problème de rentabilité. Le groupe MCG refusera également l'entrée en matière, estimant que ce projet empiètera sur les propriétés privées et le PLR ne veut pas non plus de ce projet, estimant qu'il ne résout en rien la problématique du transport professionnel. C'est donc surtout auprès des membres de ces partis-là que les conseillers municipaux doivent également agir pour essayer de les faire changer d'opinion. Quant à vouloir être auditionnés, il leur avoue qu'il ne sait pas si cela est possible, sachant que ce projet a déjà été traité par la commission. Il se pourrait que se soit un peu trop tard.

M. Farinelli annonce qu'il soutient cette résolution et qu'il se pose la même question que M. Durand sur la possibilité d'être auditionnés avant que le vote n'intervienne au Grand Conseil. Mais qu'en est-il d'une audition au cas où le vote serait défavorable ? Pourraient-ils se faire entendre par une autre commission ?

Mme Monbaron explique que lorsqu'un projet est voté, il est voté. Il peut cependant y avoir la décision d'un nouveau renvoi en commission.

M. Tinguely souhaite revenir sur les arguments avancés par M. Durand pour dire que ces télécabines, à la base, sont tout de même une invention suisse et que ce projet pourrait en faire un peu la publicité. Les premières télécabines ont, en effet, été installées à Verbier, dans les années 1950. C'est un savoir-faire qui vient de chez eux. En Suisse ils ont donc l'habitude d'en installer et il trouverait intéressant de réaliser des télécabines urbaines. Cela se fait à Morges et il y a pas mal d'endroit, en Suisse, où ils font des études à ce sujet. Pour l'écologie, ce serait

également un plus car une liaison directe entre la Ziplo, qui est un pôle technologique avec des entreprises de pointe et l'aéroport, qui est un pôle d'échange et de transports, serait un plus important pour Genève. Les gens arriveraient à l'aéroport, que ce soit en train ou en avion et prendraient les cabines pour arriver directement à la Ziplo faire leur commerce. D'un point de vue écologique, ils peuvent, certes, regretter l'impact sur le paysage, mais les télécabines sont toutefois 100 % électriques. Il n'y aurait pas de moteurs essence qui tournent et cela diminuerait fortement le nombre de voitures sur la chaussée, donc le nombre de bouchons, ainsi que les gaz d'échappement. Il y a de nombreux arguments qui peuvent être mis en avant, que ce soit sur les plans économique, écologique et national.

M. Meylan soutient tout à fait cette résolution, tout en étant bien conscient que les arguments qui figurent au rapport ont du sens. Mais quelque part, sans avoir jamais essayé quelque chose, il est assez difficile de poser des à priori. Par exemple, sur la rentabilité ou autres. Ce qu'il trouve dommage, c'est qu'il ne sait plus combien ils ont investi en crédit d'études pour la traversée de la rade. Certainement plus de trois millions et elle n'est pas près de se faire. Il trouverait dommage que le Canton, pour un projet vraiment innovant, ne pousse pas l'étude un peu plus loin et investisse cet argent là-dedans. Alors peut-être que ce n'est pas simple, peut-être qu'il y a des arguments réels contre, mais peut-être aussi qu'en étudiant à fond, on se dirait que les télécabines, c'est bien ou peut-être que cela vaudrait plutôt la peine de foncer avec le CEVA qui est tout de même prévu pour arriver aux Cherpines.

M. Gardiol estime que cette résolution a tout son sens parce qu'il lui semble qu'ils doivent faire entendre quand même l'avis qui était déjà le leur en 2015 sur la nécessité de créer un système de transport transversal qui permette quelque chose à la fois innovant, mais absolument indispensable aussi si on veut éviter d'accroître la pollution, les embouteillages et tous les problèmes de mobilité qu'ils vont rencontrer aux Cherpines en particulier, mais pas seulement puisque ce projet de télécabines dessert aussi d'autres quartiers et d'autres nouveaux quartiers qui en ont bien besoin. Et ce qui apparait tout de même assez clairement c'est qu'une telle construction, si elle est possible et envisageable, une fois que les études complémentaires auront été faites est quand même économiquement, quelque chose d'assez intéressant car c'est le moyen de transport probablement le meilleur marché par rapport à des voies de tram ou même le CEVA. Alors il veut bien qu'ils poussent le CEVA, mais ils ont vu le temps qu'il faut pour réaliser le parcours qu'ils vont mettre en action l'année prochaine. Il pense que d'ici là, les télécabines auront joué leur rôle et auront été rentabilisées avant qu'ils aient une nouvelle gare du CEVA aux Cherpines.

M. Gaud n'est finalement pas opposé à cette résolution, mais il y a deux choses qui le chagrinent La première est une question de 'timing'. Ils sortent de leur période de budget, ils travaillent quelque chose en commission, c'est refusé partout et quelqu'un vient pour contrecarrer une fois de plus leurs travaux. Donc évidemment, il pense que c'est surtout le 'timing' qui n'est pas très bon et qui les oblige, de fait, à être très rapide. Ont-ils une idée de quand cette proposition doit être traitée en plénière du Grand Conseil ? Il pose cette question car il pense, comme l'a évoqué Michel Favre dans le grand échange qu'ils ont eu par mails, que ce serait encore plus opportun si c'était signé par d'autres communes concernées. Certes, ce ne serait pas la première fois qu'ils votent quelque chose, sachant que cela n'a pas beaucoup de poids, mais disons qu'ils trouvent que le 'timing' n'est pas très bon et que seuls, ils auront encore moins de poids. Ceci dit, il ne s'opposera pas à cette résolution.

Mme Monbaron n'a pas grand-chose à dire là-dessus si ce n'est qu'ils sont libres de transférer leur texte aux conseillers municipaux des autres communes s'ils le souhaitent.

M. Gardiol ignore quel est le 'timing' au niveau du Grand Conseil, mais estime que c'est relativement urgent. Il s'est laissé dire qu'effectivement, Confignon a eu son Conseil

municipal la semaine précédente et qu'ils ont appris trop tard la décision du Grand Conseil. Mais sauf erreur, d'après ce qui lui a été dit, le Conseil administratif de Confignon devrait réagir pour soutenir ce projet. Il pense que s'ils adoptent cette résolution, ils ont à faire savoir leur position d'une manière ou d'une autre. Par un communiqué de presse, d'une part et au Président du Grand Conseil, d'autre part, le plus rapidement possible, afin que ceci soit pris en compte si le sujet est porté à l'ordre du jour du prochain Grand Conseil. Pour le reste, il pense qu'effectivement, s'ils font connaître leur position, cela permettra aussi aux autres communes de s'informer et de réagir. Ils pourront aussi prendre contact avec elles pour les encourager à le faire s'ils en ont encore le temps.

M. Durand leur fournit une précision sur la Constitution de l'ordre du jour du Grand Conseil, expliquant que chaque Département a des 'slots' pour faire passer ses projets et là, il y en a déjà un certain nombre qui sont passés pour le Département des infrastructures de M. Dal Busco. Il ne sait donc pas quand le sujet qui les intéresse va être traité, mais il pense que cela ne va pas être fait lors de la prochaine session. Il sera certainement traité à celle d'après. Ils ont donc, à son avis, largement le temps de discuter avec les communes voisines, afin qu'elles apportent leur soutien.

M. Farinelli estime qu'il est important qu'ils aient déjà une première réaction claire pour indiquer qu'il y a un vrai problème de mobilité autour des Cherpines et que c'est une préoccupation de leur Conseil municipal. Cela n'empêche pas, effectivement, qu'ils puissent informer les communes voisines de leur action et voir si ces dernières ont envie de soutenir leur démarche. Ils avaient hésité au niveau de leurs réflexions, de proposer éventuellement d'ajouter un amendement (mais ce ne serait sans doute pas bienvenu), pour dire que si les télécabines devaient prendre plus de temps ou coûter trop cher, il pourrait valoir la peine d'étudier la mise en place du CEVA Lancy/Pont-Rouge/Cherpines, en urgence. Mais il semblerait que dans les réflexions, cela pourrait un petit peu compliquer le message. Là, il semblerait plus logique de n'avoir qu'un message dans leur résolution, message portant uniquement sur leur soutien aux télécabines, car c'est ce qu'ils avaient voté. Et plus tard, ce sont des discussions qui pourront avoir lieu : à savoir qu'il y a effectivement un vrai besoin de mobilité en direction de l'aéroport et qu'ils seraient éventuellement ouverts à d'autres solutions comme celle du CEVA, car il est vrai que les télécabines risquent de prendre beaucoup de temps avant d'être réalisées. Mais pour le moment, ils sont d'avis de soutenir les télécabines pour une réalisation rapide.

M. Tinguely leur propose de rajouter une invite aux DECIDE, qui serait de charger le Conseil administratif de transmettre cette résolution aux autres communes concernées, à savoir Bardonnex, Confignon, Bernex, Vernier et Meyrin, en leur demandant de l'appuyer.

Mme Monbaron fait remarquer qu'ils seraient alors obligés de l'envoyer à leurs collègues exécutifs qui, eux, la présenterait s'ils le veulent à leurs conseillers municipaux. Elle trouverait plus logique que les conseillers municipaux s'arrangent entre eux pour les textes qu'ils votent eux-mêmes.

M. Tinguely est d'accord avec cela, mais il se dit que les exécutifs peuvent aussi prendre la décision de soutenir cette démarche, sachant que ce sont des projets qui ont déjà été discutés au sein de leur commune. Il prend l'exemple de la commune de Bardonnex : il pense qu'elle sera prête à le soutenir, ne serait-ce que via son Conseil administratif. Il n'est pas nécessaire de le repasser par le Conseil municipal. Ceci dit, ils peuvent faire la démarche des deux côtés.

Mme Monbaron annonce qu'il est déjà prévu une démarche, par courrier, au niveau des exécutifs de Confignon et de Plan-les-Ouates.

A l'issue de ces échanges, **le Président** demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur la proposition de M. Tinguely.

La proposition de M. Tinguely d'ajouter aux DECIDE :

- *De charger le Conseil administratif de transmettre la présente résolution aux autres communes concernées (Bardonnex, Confignon, Bernex, Vernier, Meyrin)*

est acceptée par 18 voix pour, 1 refus et 5 abstentions.

M. Gaud revient sur sa précédente intervention. Y a-t-il un caractère d'urgence ? Dans le cas contraire, il se demande s'ils ne peuvent pas ajourner leur décision à janvier ou février 2019, ce qui leur permettrait de poser la même proposition avec toutes les communes concernées, ce qui aurait d'autant plus de poids. Ceci dit, si leur collègue député, M. Valentin, leur dit que le dossier risque de passer au Grand Conseil en janvier 2019, il faut la voter ce soir. Mais s'ils ont le temps, il serait d'avis de l'ajourner et de la voter en même temps que les autres communes.

M. Valentin explique qu'à l'origine, ce projet était une boutade de M. Barthassat qui s'est transformée en projet, ayant eu un très bon écho dans la population. Suite au départ de M. Barthassat, son collègue de parti, M. Dal Busco, a repris tous ses dossiers. Celui-ci a été traité au Grand Conseil et rejeté à une voix près. Des spécialistes sont venus leur expliquer que les coûts d'installation seraient très onéreux, sachant que, seule, l'étude coûterait déjà CHF 3'000'000.-. Ils imaginent donc le nombre d'allers-retours que devraient faire les travailleurs du pôle bio technologique des Cherpines, pour rentabiliser cette installation et encore faut-il qu'ils doivent tous aller à l'aéroport ! C'est une chose qui, visiblement, n'a pas été démontrée, mais cette ligne ne serait donc jamais rentable parce que le point de départ de Plan-les-Ouates/Cherpines pour arriver à l'aéroport n'a, d'après les spécialistes, aucun intérêt. Il a, en effet, été expliqué qu'un départ des Cherpines ne serait absolument pas rentable car il n'y aurait, chaque jour, qu'environ 50 à 60 personnes qui s'amuseraient à le prendre. Ce qui est intéressant, par contre, ce serait éventuellement de partir du centre-ville. Cela pourrait avoir un intérêt et surtout une rentabilité. D'autre part, il y a un problème d'expatriation car il faudrait mettre des pylônes tous les x mètres. Combien doit-il y avoir de gares, de montées et de descentes ? Est-ce que les gens sont obligés de faire le trajet Cherpines-Aéroport ou peuvent-ils descendre à Bernex ? Ce sont forcément des coûts supplémentaires. De plus, les habitants des maisons qui seraient survolées par ces télécabines les verraient passer au-dessus d'eux vingt fois par jour ; apparemment, il y aurait quelques 800 oppositions. Il rappelle que pour le tram des Cherpines ils avaient déjà eu une kyrielle d'oppositions. Ceci dit, pour le traitement de cette résolution, il y a deux solutions : soit ils peuvent l'envoyer au Grand Conseil qui décidera de ce qu'il en fera, sachant qu'il y a 150 points en retard à l'ordre du jour. Cela risque bien de passer en 2038, si tout va bien, car à chaque séance du Grand Conseil, il y a des urgences qui viennent se greffer. Soit un groupe politique un peu 'olé-olé' pourrait invoquer une urgence et s'il arrive à faire passer une majorité, ce point pourrait effectivement être traité en janvier 2019, pour autant que la majorité au Grand Conseil arrive à faire passer ce projet, mais ce n'est pas encore le 1^{er} avril.

Le Président relève que M. Valentin est en train de dire que cela n'intéresse personne, mais rappelle que le rapport est tout de même à une voix près.

Comme l'a dit M. Valentin, **Mme Monbaron** relève que le sujet peut être très loin dans l'ordre du jour, mais qu'il suffirait que quelqu'un demande l'urgence et que celle-ci soit acceptée pour que le dossier soit traité beaucoup plus tôt que prévu.

M. Gillet rappelle que ce projet de télécabines vient du fait que le développement du quartier des Cherpines pose des problèmes de mobilité. Ce quartier sera une nasse ; il n'y a qu'une seule voie de sortie sur la route de Base, il n'y a pratiquement pas de voie de sortie vers le nord, direction Bernex/Onex et c'est dans ce contexte qu'est venu ce projet de télécabines. Alors effectivement, cela peut sembler un peu extravagant, on peut se demander si c'est la solution ou pas. Toujours est-il que cela a été conventionné et apparaît, en effet, dans la convention pour laquelle ils se sont battus. Les télécabines sont mentionnées et conditionnent la troisième phase de réalisation du projet. Il estime qu'il faut effectivement réagir à la décision qui a été prise par cette commission. Là, la proposition est un crédit d'études, ce n'est pas le crédit pour réaliser les télécabines. M. Valentin a soulevé beaucoup de questions opérationnelles. C'est bien pour cela, effectivement, qu'il faut une étude, pour y apporter des réponses et s'il s'avère que les télécabines ne sont pas la bonne solution une fois que l'étude aura été menée, alors il conviendra au Conseil d'Etat de leur proposer autre chose, afin qu'ils puissent réaliser la phase 3 du projet. Sinon, selon la convention qu'ils ont signée, la phase 3 du quartier des Cherpines ne pourra pas être réalisée si le Conseil d'Etat tient les promesses qu'il leur a fait, ici même, il y a seulement quelques semaines. Pour lui, il serait bien qu'il le vote maintenant car ils doivent être réactifs, la décision de cette commission étant sortie dans la presse. A eux d'être une fois de plus 'leader de la contestation' au sein des communes. Qu'ils votent cette résolution, qu'ils aient faire du porte-à-porte auprès des communes concernées et qu'ils mènent la fronde pour faire entendre leur voix et défendre leurs intérêts.

M. Rodriguez abonde dans le sens de son préopinant. Oui, ce projet coûte cher : CHF 90'000'000.-. C'est à peu près le coût annoncé. Quant à savoir où seront placés les pylônes, ils le seront tous les 400 mètres, ils le savent. Savoir combien il faut de gares ? Ils le savent également. Des projets et des pré-études de faisabilité ont été réalisés et montrés au public. Ils ont montré exactement où pourraient être installées ces haltes et ces gares. Pour lui, il y a une chose : ce Conseil municipal a voté en date du 22 septembre 2015, par 21 voix pour et 1 abstention, une résolution qui demandait au DETA (Département de l'Environnement, des Transports et de l'Agriculture), de l'époque, d'étudier la possibilité de réaliser un transport par câbles le long de la césure verte, au-dessus du tunnel de Confignon, entre la zone industrielle de Plan-les-Ouates, le quartier des Cherpines et la croisée de Confignon. Le DETA, à l'époque, a même été plus loin. Grâce à une motion de M. Lefort, qui était à la base de l'idée d'un transport par câble pour faire un axe de Bardonnex jusqu'à l'aéroport. Pour lui, aujourd'hui, c'est la position du Conseil municipal de Plan-les-Ouates. Ils ont donc voté, il y a trois ans de cela, une résolution et ils viennent d'apprendre, qu'à une courte majorité, la commission des travaux du Grand Conseil refusait l'entrée en matière pour l'étude de ce transport par câble. Qu'ils réagissent ! Qu'ils votent cette résolution ! Pour montrer qu'ils continuent à souhaiter un transport par câbles ou autres, comme mentionné dans la convention qu'a citée M. Gillet. Et qu'ils aillent de l'avant ! Ensuite, bien sûr qu'il y a des questions sur le fait que ce soit le moment ou pas, mais qu'ils arrêtent de se pencher sur des détails et qu'ils fassent un acte politique qu'ils souhaitent et qu'ils poursuivent l'esprit de la résolution qu'ils ont votée il y a trois ans.

En l'absence d'autres interventions, **le Président** fait voter la demande d'ajournement proposée par M. Gaud.

Le Conseil municipal refuse cette proposition d'ajournement par 20 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour.

Le Président soumet alors cette résolution au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte cette résolution R 13-2018 P, par 22 voix pour, 1 abstention et 1 refus.

7. QUESTIONS

7.1 Motion ‘Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel’, déposée par les femmes du Conseil municipal le 22 mai 2018

Mme Borstcher demande où en est la réflexion sur la motion déposée le 22 mai 2018 par les femmes du Conseil municipal ‘Pour aider les ménages à entretenir leur maison au naturel’

Mme Monbaron lui répond que cette motion est traitée dans le cadre du dicastère de M. Magnin qui est absent. La réponse lui sera donc fournie lors du prochain Conseil municipal.

8. DIVERS

8.1 Planning des séances

M. Farinelli tient à remercier les services de l’administration pour leurs efforts afin d’arriver à améliorer le planning des séances.

8.2 Compteurs de chauffage individuels

M. Farinelli revient sur les compteurs de chauffage individuels, expliquant qu’il existe des solutions techniques, y compris pour les chauffages à basse température. C’est une volonté qui est mise en application dans un certain nombre de pays, en particulier au Danemark. Ce serait dommage, qu’en tant que commune qui favorise la Cité de l’énergie, ils ne soient pas proactifs dans ce domaine-là et il trouverait regrettable que cela ne se fasse pas pour des raisons financières. Ils vont donc étudier la question et reviendront avec cela.

8.3 Question au Père-Noël

M. Tinguely adresse une question au Père-Noël. Il souhaiterait, en effet, que la police municipale puisse avoir une voiture électrique pour Noël.

8.4 Voyage du Conseil municipal

Le Président annonce que le voyage du Conseil municipal aura lieu les 22-23 et 24 mars 2019. Ils iront à Nantes.

Clôture de la séance

La parole n’étant plus demandée, **le Président** clôt la partie officielle de cette séance à 21H20, en souhaitant à tous d’ores et déjà de bonnes Fêtes de fin d’année, pour permettre aux personnes du public qui le souhaitent, de poser une question au Conseil administratif, après avoir décliné leur identité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Ces questions sont consignées dans l'annexe 9 du présent procès-verbal.

La Secrétaire

Nathalie RÜEGGER

Le Président

Philippe ROCHETIN

Ci-joint : Liste des annexes

Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Infrastructures et environnement du 19 novembre**
- b) **Sociale du 22 novembre**
- c) **Conjointe Aménagement et grands projets et Sociale du 3 décembre**
- d) **Economie et finances du 6 décembre**
- e) **Culture et loisirs du 10 décembre**

Annexe 1)

D 116-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 182'000.- pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates

Annexe 2)

D 139-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 110'000.- destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines

Annexe 3)

D 144-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 300'000.- pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Annexe 4)

D 146-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 280'000.- pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du 'Rolliet' aux Cherpines 1^{ère} étape

Annexe 5)

D 147-2018 R : Crédit d'engagement de CHF 660'000.- en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Annexe 6)

D 148-2018 P : Crédit d'engagement de CHF 655'000.- pour la réhabilitation des collecteurs EU/EP de la route du Camp à Plan-les-Ouates

Annexe 7)

D 149-2018 P : En vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la création de servitudes sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Annexe 8)

R 13A-2018 Pour une liaison par câble de Plan-les-Ouates à l'aéroport

Annexe 9)

Questions du public

**RAPPORT DE LA COMMISSION
INFRASTRUCTURES ET ENVIRONNEMENT**

Lieu : salle des commissions

Date et heure : lundi 19 novembre 2018

- Délibération D116-2018 : Crédit d'engagement de 182'00F pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates.

La délibération est préavisée favorablement à l'unanimité.

- Délibération D144-2018 : Crédit d'engagement de 300'000F pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération du trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates.

La délibération est préavisée favorablement par 8 oui, 1 non et 1 abstention.

- Communications du CA :

M.Durand nous informe de l'avancée des projets concernant les Bâtiments, le Génie Civil, l'OPB, les Espaces verts, les Déchets, à noter que début 2019 le journal Ouverture sera consacré à la gestion des déchets, l'Energie et la Mobilité.

Le rapporteur : Véronique Özazman
Lundi 19 novembre 2018

Conseil municipal du 11 décembre 2018

Rapport de la commission Sociale

Date : 22 novembre 2018 Lieu : Salle des commissions

1. Visite de la Fondation Partage, à Carouge

Cette visite est organisée dans le but de nous faire connaître les activités de la banque alimentaire Partage, c'est aussi une entreprise qui déménagera prochainement dans l'immeuble Tourbillon à la Ziplo.

Nous avons été reçus par M. Nobs, directeur et Mme Thomas, responsable de la communication. Après une présentation chiffrée et historique de la Fondation Partage, nos hôtes ont répondu à toutes nos questions. Cette introduction a été suivie d'une visite très complète des locaux de la Fondation, nous avons pu nous rendre compte de la dimension impressionnante des stocks et des espaces nécessaires. Plus de mille tonnes d'invendus sont récupérés et distribués à plus de 12'000 personnes à Genève. Nous avons ainsi pu nous rendre compte de la réelle précarité de nombreuses personnes à Genève.

L'objectif de la Fondation Partage est la lutte contre le gaspillage alimentaire, mission bien remplie !

2. Diverses communications de M. Xavier Magnin

- Un retour très satisfaisant du Festival Ignifuge destiné aux groupes de musique qui s'entraînent à PLO
- Un retour sur le premier parcours d'accueil pour les nouveaux habitants organisé par le SASJ dans le cadre du programme d'intégration de PLO. 40 personnes y ont participé
- Un point a été fait sur la mosquée Dituria avec une satisfaction des divers partenaires sur leur intégration
- Il est aussi relevé des problèmes avec des bandes de jeunes, voire très jeunes (8 - 10 ans) dans le quartier du Vélodrome

JMMeylan/23.11.18

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 11 décembre 2018

**RAPPORT DE LA COMMISSION CONJOINTE
AMENAGEMENT ET GRANDS PROJETS ET SOCIALE**

Lieu : Mairie – Salle des commissions
Date et heure : Séance du lundi 3 décembre 2018 à 20h00

A) Commissions Aménagement et grands projets et Sociale :

Délibération D139-2018 : Crédit d'engagement de 110 000 F destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines.

La commission Sociale préavise favorablement par 8 oui, 1 non et 1 abstention
La commission Aménagement et grands projets préavise favorablement par 7 oui, 1 non et 2 abstentions.

B) Commission Aménagement et grands projets :

Délibération D 146-2018 : Crédit d'engagement de 280 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ du « Rolliet » aux Cherpines, 1ère étape.

La commission Aménagement et grands projets préavise favorablement et à l'unanimité.

Délibération D 147-2018 : Crédit d'engagement de 660 000 F en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates.

La commission Aménagement et grands projets préavise favorablement par 6 oui et 3 abstentions.

Le rapporteur : Dominique Tinguely

Date, le vendredi 7 décembre 2018

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION ECONOMIE ET FINANCES</p>

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Jeudi 6 décembre 2018

1. Délibération D 116-2018 : Crédit d'engagement de 182 000 F pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates

Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.

2. Délibération D 139-2018: Crédit d'engagement de 110 000 F destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines

Après une explication détaillée par le Conseiller administratif, les membres de la commission posent diverses questions sur le modèle de développement, sur la garantie d'avoir la certitude que la commune ait un poids conséquent alors qu'elle est minoritaire. **Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.**

3. Délibération D 144-2018: Crédit d'engagement de 300 000 F pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Après présentation du projet, il est posé la question de savoir s'il n'y a pas de possibilité de faire un aménagement global dans le quartier des Voirets-Vélodrome ou de savoir les motifs pour lesquels l'aménagement n'a pas été poussée jusqu'au croisement des chemins Mère-Voie et Sous-le-Clos. **Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.**

4. Délibération D 146-2018: Crédit d'engagement de 280 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du «Rolliet» aux Cherpines 1^{ère} étape

Après présentation du projet, la discussion porte sur certaines missions tels que les circulations de mobilités douces au sein des îlots ou la mutualisation des parkings. **Les membres de la commission préavisent favorablement et à l'unanimité la délibération.**

5. Délibération D 147-2018: Crédit d'engagement de 660 000 F en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Après les explications du Conseiller administratif, **les membres de la commission préavisent favorablement la délibération par 5 oui, 0 non et 4 abstentions.**

6. Communications du Conseil administratif

1. Il est informé qu'un nouveau mandat de régie a été attribué pour les immeubles de la commune.
2. Il est informé sur les hypothèses de baisse des recettes fiscales en cas d'introduction de la RFFA. La perte s'élèverait à CHF 11 mios. selon les simulations actuelles.

Le rapporteur : Mario Rodriguez
6 décembre 2018

Rapport de la commission Culture et loisirs

Lieu : Salle du Conseil municipal

Date et heure : 10 décembre 2018 – 20h00

1. Audition de l'Ecole du Cirque de Confignon et de l'association « Une fois un cirque ». Présentation par Madame Vanessa Pahud de ce qui existe actuellement en partenariat avec les diverses associations concernées et ce qui est envisagé pour la suite avec la création d'un espace dévolu aux Cherpines. L'intégration d'un projet social et la réalisation d'une formation certifiante font partie des réflexions en cours. Souhait exprimé de pouvoir disposer d'environ 2000 m2 pour un bâtiment en bois et éventuellement un emplacement permettant de monter le chapiteau. La commission a estimé qu'il vaut la peine que la Commune de Plan-les-Ouates poursuive l'étude de ce projet.
2. Communications du Conseil administratif :
 - Présentation des subventions culturelles décidées par le Conseil administratif sur préavis des responsables du service culturel
 - Retour sur les diverses activités culturelles de ces dernières semaines : mercredis du cinéma suisse (10^{ème} anniversaire) et black movie (animation et court-métrage), prochain sirop dansant dimanche prochain à 15h30 pour les enfants et leurs parents
 - Bilan très positif des premiers spectacles de la saison. Bien du monde à la Brisolée
 - AmusEn a présenté son choix de venir aux Cherpines lors d'une conférence de presse sur place. Va faire une animation en février prochain dans En Vacances dans mon Quartier pour récolter les idées des enfants pour ce futur musée.
 - Bref compte-rendu de la commission du Fonds de décoration qui a préparé la suite à donner en vue du choix d'une œuvre d'art dans la zone sportive des Cherpines et eu une première présentation des 4 parcours qui seront proposés à l'aide d'une carte du patrimoine. Elle a aussi pris connaissance de la prochaine édition du livre « Métamorphoses »,
 - La convention avec la Musique municipale de Plan-les-Ouates a été signée.

Le rapporteur : Maurice Gardiol



Conseil municipal

Annexe 1)

Législature 2015-2020
Délibération **D 116-2018**
Séance du 11 décembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 182 000 F pour le réaménagement de la traversée piétonne et cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu le programme de législature 2015-2020,

vu la fiche VES-1 de l'audit de l'association Pro Vélo Genève du 26 mai 2010,

vu la délibération n° D 72-2017 relative à l'aménagement de la promenade tordue et de la traversée du chemin de Vers, refusée par le Conseil municipal le 21 mars 2017,

vu la modification et simplification du projet réalisées par l'entreprise CITEC et les tests de circulation effectués *in situ* les 24 avril, 26 avril et 29 mai 2018 en collaboration avec la DGT et les TPG,

vu l'exposé des motifs EM 116-2018, de septembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. De réaliser les travaux de réaménagement de la traversée cyclable du chemin de Vers à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 182 000 F, destiné à financer et à entreprendre ces travaux.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 182 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir le montant net prévu de 182 000 F au moyen de 10 annuités qui figureront au dans le compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissement planifiés des immobilisations corporelles du patrimoine administratif », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

SCA/MC – SF/PL – 11.12.2018 # 43098



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 139-2018**
Séance du 11 décembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 110 000 F destiné à financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines

Vu le déclassement d'une partie du grand projet Cherpines en zone de développement 3 lors d'une modification de zone en septembre 2010,

Vu le Plan Directeur de Quartier des Cherpines approuvé par le Conseil d'Etat le 2 octobre 2013,

Vu l'adoption par le Conseil d'Etat du Plan Localisé de Quartier N°30043-529 dit du « Rolliet », dans sa séance du 18 avril 2018,

vu la possession par la Commune de 4'167m² de droits à bâtir activités sur le périmètre du PLQ Rolliet, dont 2'849m² affectés à la pièce urbaine Ea,

vu le courrier de l'Office Cantonal du Logement et de la Planification Foncière du 2 mai 2017 validant la cession à la Commune des 797m² de droits à bâtir activités, propriété du Canton de Genève, en vue de réaliser un pôle Santé-social,

vu la localisation de ces droits à bâtir dans l'immeuble H1 du PLQ Rolliet, sis le long de la route de Base, devant l'arrêt du tramway,

vu le souhait commun de la Commune et des autres propriétaires de droits à bâtir de réaliser un pôle Santé-social sur cet immeuble,

vu la répartition des frais d'études au prorata des droits à bâtir des différents propriétaires du PLQ Rolliet, soit pour la Commune, 26.2% du total (hors droits à bâtir activités de la pièce D),

vu l'exposé des motifs EM 139-2018, d'août 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 16 oui, 2 non et 6 abstentions

1. D'accepter de financer la part communale des études préalables à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 110 000 F, destiné à couvrir la part communale des frais d'études relatifs à la réalisation d'un pôle Santé-social sur le périmètre du Rolliet aux Cherpines.
3. De comptabiliser la dépense de 110 000 F directement à l'actif du bilan de la commune, dans le patrimoine financier.
4. De consolider ce montant conjointement aux crédits d'engagement pour la réalisation des objets en lien avec le patrimoine financier qui seront présentés ultérieurement. Au cas où ces frais ne seront pas suivis d'une réalisation ou non repris intégralement par les plans financiers, les soldes non repris seront amortis au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation ou de validation des plans financiers, par le compte de résultats.

SCA/YG – SF/PL - 11.12.2018 #52847



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 144-2018**
Séance du 11 décembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 300 000 F pour la réalisation des travaux de renforcement de la modération de trafic et d'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates

Vu le Plan Directeur des Chemins pour Piétons et Schéma Directeur du Réseau Cyclable N° 29'873 de la commune de Plan-les-Ouates, adopté par le Conseil municipal le 22 janvier 2013 et par le Conseil d'Etat le 10 avril 2013,

vu la mise en danger des piétons par une vitesse excessive des véhicules, par l'étroitesse du trottoir sis devant la parcelle n° 7062 et la possibilité de franchissement de celui-ci au vu de sa faible différence de hauteur par rapport à la chaussée,

vu le rapport du bureau Ertec, de mars 2012, concernant l'expertise de sécurité routière et le contrôle de l'efficacité de la zone 30 des Voirets,

vu les préconisations du bureau Citec, de décembre 2015, concernant le diagnostic de la situation et les principes d'aménagement,

vu la présentation de plusieurs variantes d'aménagement faite aux riverains lors d'une séance d'information en date du 6 avril 2016,

vu la présentation du projet définitif faite aux riverains lors d'une séance en date du 21 mars 2018 et l'obtention de leur assentiment,

vu la Loi sur les zones 30 et les zones de rencontre (L1 11) du 21 septembre 2007,

vu la délibération D 106-2017, votée le 12 décembre 2017, basée sur l'offre du 21.08.2017 du bureau d'ingénieurs T-Ingénierie SA pour l'étude du projet (phases 32 à 41),

vu l'exposé des motifs EM 144-2018, de septembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter de financer les travaux de renforcement de la modération de trafic et d'élargissement du trottoir au chemin de la Mère-Voie à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit de 300 000 F, destiné à financer et à entreprendre cette réalisation, y compris l'étude du projet.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 300 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique MCH2 N° 5010, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'étude voté le 12 décembre 2017 dans la délibération D 106-2017 pour l'étude d'un aménagement de mobilité douce sur la route, du renforcement de la modération de trafic et l'élargissement du trottoir.
5. D'amortir le montant brut prévu de 300 000 F au moyen de 30 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N° 3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

SCA/MC-GR-phz – SF/PL – 11.12.2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 146-2018**
Séance du 11 décembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 280 000 F pour la mise en œuvre des droits à bâtir propriétés de la Commune au sein du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » aux Cherpines 1^{ère} étape.

vu le plan directeur communal adopté par le Conseil municipal le 27 octobre 2009 et approuvé par le Conseil d'Etat le 23 novembre 2009,

vu la modification de limites de zones MZ N° 29'711 – PL 10523, approuvée par le Grand Conseil le 24 septembre 2010, qui a fait l'objet d'un référendum accepté par la population le 15 mai 2011,

vu l'adoption du PDQ Cherpines par le Conseil d'Etat en date du 2 octobre 2013, suite à la résolution R 13-2013 acceptée par le Conseil municipal le 18 juin 2013,

vu la possession par la Commune de 27.3% des droits à bâtir dans le périmètre PLQ dit du « Rolliet »,

vu la délibération n° D 57-2016 votée le 27 septembre 2016, relative au financement des études nécessaires à la réalisation du PLQ du Rolliet par les propriétaires de DàB, dont la Commune.

vu l'adoption du PLQ n° 30'043 dit du « Rolliet » par le Conseil d'Etat le 18 avril 2018,

vu la nécessité pour la Commune de disposer des crédits nécessaires à la réalisation des études techniques complémentaires visant à compléter les dossiers d'autorisations de construire des futurs immeubles du périmètre,

vu le projet de convention entre les propriétaires de droits à bâtir, réglant le financement desdites études entre tous les propriétaires de droits à bâtir,

vu l'exposé des motifs EM 146-2018, de septembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui (unanimité)

1. D'accepter que la Commune de Plan-les-Ouates participe, en tant que propriétaire de droits à bâtir, à la réalisation des études techniques nécessaires à la concrétisation, dans les futures autorisations de construire, du PLQ adopté n° 30'043 dit du « Rolliet ».
2. D'ouvrir à cet effet un crédit de 280 000 F destiné à financer les frais et honoraires relatifs à la réalisation des études techniques nécessaires à la concrétisation opérationnelle du plan localisé de quartier dit du « Rolliet ».
3. De comptabiliser la dépense prévue sous le point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'engagement pour la réalisation des immeubles qui sera présenté ultérieurement. Au cas où cette étude ne serait pas suivie d'une réalisation, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année suivant la décision de non-réalisation, par le compte de fonctionnement sous rubrique N°3300.
5. D'autoriser le Conseil administratif à signer tous les actes administratifs afférents.

SCA/SF-PL – 11.12.2018 #54139



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 147-2018**
Séance du 11 décembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 660 000 F en vue de l'acquisition de la quote-part propriété de M. Pierre Béguin de la parcelle N° 10'036, représentant 50% de la surface de cette dernière, sise dans le périmètre des Cherpines à Plan-les-Ouates

Vu l'entrée en force de la loi du 24 septembre 2010 modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Plan-les-Ouates et de Confignon, aux lieux-dits « Les Cherpines » et « Les Charottons »,

vu l'entrée en force du plan directeur de quartier N° 29'897, adopté par le Conseil d'État en date du 2 octobre 2013,

vu la résolution R 20-2011 relative à la mise en œuvre d'une politique d'acquisition foncière proactive sur l'entier du territoire de la commune de Plan-les-Ouates, votée par le Conseil municipal dans sa séance du 17 mai 2011,

attendu que cette parcelle soit située dans un périmètre comprenant d'autres parcelles propriétés de la commune ou dont les propriétaires ont été approchés,

vu la surface totale de la parcelle N° 10'036 qui se monte à 2'227m² et attendu que la Commune se portera acquéreuse de la moitié de cette dernière, soit 1'113.5m², l'autre moitié étant acquise par un tiers.

vu le prix proposé au propriétaire de la quote-part de copropriété de 50% de la parcelle N° 10'036 qui s'élève à 626'344 F, soit 450 F x l'IUS x la surface, fondé sur les prix admis par les autorités cantonales dans une telle zone selon la pratique administrative de l'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) selon la pratique administrative PA/SI/001.04,

vu l'indice d'utilisation du sol (IUS) de 1.25 prévu pour le PLQ « Cherpines », actuellement au stade de l'enquête technique au sein des services de l'État,

vu les actes authentiques, qui seront signés dès que possible, entre le propriétaire et la commune de Plan-les-Ouates,

vu l'exposé des motifs EM 147-2018, d'octobre 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

DECIDE

par 16 oui et 9 abstentions

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir la quote-part de 50% de la parcelle N° 10'036, sise dans le périmètre des Cherpines, de 2'227m², soit le 50% 1'113.5m², propriété de M. Pierre Béguin, pour un montant maximum de 626 344 F.
2. D'autoriser le Conseil administratif à réaliser cette vente, soit par la remise d'un appartement en PPE (propriété par étage), valeur d'échange au prix de revient, dans l'immeuble « G2 » réalisé par la Commune dans le périmètre des Sciers, ou, totalement ou partiellement, en numéraire.
3. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 660 000 F, y compris les frais d'actes et autres droits.
4. De comptabiliser la dépense prévue au point 2 à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine financier.
5. D'autoriser le Conseil administratif à financer cet investissement par un emprunt contracté auprès d'établissements financiers, pour un montant maximum de 660 000 F.
6. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature de l'ensemble des actes notariés nécessaires à cette opération.

SCA/PhZ – SF/PL – 11.12.2018



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 148-2018**
Séance du 11 décembre 2018

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 655 000 F pour la réhabilitation des collecteurs EU/EP de la route du Camp à Plan-les-Ouates

Vu les défauts constatés sur le réseau d'eaux usées et d'eaux pluviales lors du rapport d'état des canalisations effectué dans le cadre du contrat d'entretien du réseau secondaire de la Commune par les SIG,

vu la planification quinquennale communale remise au DETA-DGEau le 30 juin 2014,

vu la loi sur les eaux L 2.05 art. 84 sur le financement des réseaux secondaires qui précise qu'il appartient aux communes d'assurer le financement de l'établissement, la transformation, l'entretien, l'extension et l'exploitation de leurs réseaux secondaires,

vu les travaux prévus dans le cadre des études du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) conformes au plan d'action N° 27.1.33,

vu la délibération D 92-2017, votée le 2 septembre 2017, basée sur l'offre du 28 avril 2017 du bureau d'ingénieurs GEOS SA pour l'étude du projet (phases 32 à 41),

vu l'exposé des motifs EM 148-2018, de décembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

vu la prise en charge du coût des travaux par le Fond Intercommunal d'Assainissement (FIA) selon décision du comité du FIA à recevoir,

conformément à l'art. 30, al.1, lettres e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui, 1 non et 2 abstentions

1. D'accepter de financer la réhabilitation des collecteurs EU/EP de la route du Camp à Plan-les-Ouates.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 655 000 F, destiné à financer ces travaux, y compris l'étude du projet.

3. De comptabiliser la dépense brute prévue de 655 000 F dans le compte des investissements, sous rubrique N° 5032, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
4. De consolider cette somme conjointement au crédit d'étude voté le 2 septembre 2017 dans la délibération D 92-2017 pour l'étude des travaux de réhabilitation des collecteurs EU et EP de la route du Camp.
5. De conditionner la dépense de ces travaux à la promesse d'octroi pour la prise en charge du coût par le FIA selon courriel à recevoir.
6. D'amortir le montant net prévu de 608 000 F HT (remboursement FIA) au moyen de 40 annuités qui figureront au budget du compte de résultats, sous rubrique N°3300 « amortissements planifiés des immobilisations corporelles », dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.

SCA/GR/PhZ – SF/PL – 11.12.2018 # 55889



Conseil municipal

Législature 2015-2020
Délibération **D 149-2018**
Séance du 11 décembre 2018

DELIBERATION

en vue d'autoriser le Conseil administratif à signer les actes relatifs à la création de servitudes sur le périmètre du PLQ Les Sciers à Plan-les-Ouates

Vu le PLQ « Les Sciers » N°529-29'783 adopté par le Conseil d'Etat le 24 juin 2015 et entré en force, prévoyant la mise en place d'une servitude d'usage public sur la totalité de son périmètre en dehors de l'assiette des immeubles et du futur domaine public,

vu les discussions au sein du groupe des promoteurs constitué afin de permettre la mise en œuvre du quartier des Sciers et remodelant le périmètre de la servitude d'usage public afin de la faire correspondre aux mutations parcellaires et au parc paysager créé et conserver une privacité des logements au rez-de-chaussée,

vu la nécessité de créer une servitude d'interdiction de clôture autour des immeubles sur le périmètre non couvert par la servitude d'usage public afin de respecter le principe de « logements dans un parc » issu du PLQ,

vu la nécessité de créer une servitude d'interdiction de clôture, sauf pour la crèche, autour de l'immeuble Q sur le périmètre non couvert par la servitude d'usage public afin de respecter le principe de « logements dans un parc » issu du PLQ et conserver la possibilité de clôturer les extérieurs de la crèche,

vu le plan d'aménagement paysager (PAP) établi par le bureau « La Touche Verte » en 2016 et déposé avec les premières autorisations de construire du quartier qui reprecise les contours des aménagements paysagers en lien avec ces servitudes,

vu les autorisations de construire N^{os} 108'786, 108'787, 110'515, 110'475, 110'860, 110'865, 110'454 entrées en force ou en cours d'instruction actant les périmètres d'implantation des constructions,

vu la délibération D 136-2018, votée le 19 juin 2018 permettant la signature de l'acte de mutation parcellaire 1^{ère} étape,

vu l'acte de mutation parcellaire de 1^{ère} étape, constituant le nouveau support parcellaire des servitudes, signé le 30 octobre 2018 entre les différents propriétaires de droits à bâtir du PLQ Les Sciers,

vu le plan de servitudes préparé par le bureau HKD et daté du 23 novembre 2018,

vu l'acte notarié préparé par Me Vallery pour la création de de ces servitudes,

vu l'exposé des motifs EM 149-2018, de décembre 2018, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre k de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 24 oui et 1 non

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer l'ensemble des actes notariés nécessaires à la création d'une servitude d'usage public, des servitudes d'interdiction de clôture et d'interdiction de clôture sauf pour la crèche sur le périmètre du PLQ n° 529-29'783 Les Sciers;
2. Le coût prévisible de cette opération, comprenant les frais d'acte et autres droits, se monte à environ 55 000 F et sera comptabilisé en charge dans le compte de résultats.
3. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour la signature des actes notariés nécessaires à cette opération.
4. Vu l'utilité publique de cette opération, de solliciter du Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et émoluments du Registre foncier.

SCA/YG – SF/PL - 11.12.2018

Résolution

Pour une liaison par câble de Plan-les-Ouates à l'Aéroport

Vu la résolution R 05-2015 adoptée le 22 septembre 2015 par une très large majorité de notre Conseil Municipal demandant au Canton de Genève d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une liaison par câble transversale,

vu les difficultés des liaisons actuelles et à venir entre les communes de Plan-les-Ouates, Confignon, Bernex, Vernier et l'Aéroport ainsi que la surcharge actuelle de l'autoroute de contournement,

vu l'urgence de permettre une circulation rapide des transports publics dans ces différents quartiers,

vu la nécessité d'assurer une meilleure desserte de la Zone industrielle de Plan-les-Ouates (ZIPO) et du futur quartier des Cherpines par des transports publics afin d'éviter des engorgements de circulation dans tout le réseau routier de la Commune de Plan-les-Ouates et des communes voisines,

vu l'étude réalisée par le bureau CITEC, relevant les difficultés d'accès au futur quartier des Cherpines,

vu la convention établie entre le Canton et les communes de Plan-les-Ouates et de Confignon relative à la coordination entre l'urbanisation et l'offre de mobilité aux Cherpines prévoyant explicitement la mise en service d'une mesure de transport complémentaire type télécabine ou similaire, reliant les principaux axes TP du canton si possible depuis Bardonnex (selon les résultats de l'étude de faisabilité sur le tronçon Bardonnex-Cherpines) et en tous les cas depuis les Cherpines jusqu'à l'aéroport,

vu les projets élaborés à ce jour par le Canton de Genève et présentés récemment à la Commission des travaux du Grand Conseil et son rapport du 26 novembre 2018 {PL-12296-A, <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL12296A.pdf> *Rapport de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat ouvrant un crédit d'étude de 3 000 000 F en vue de mener les études d'avant-projet (AVP) d'une liaison tangentielle en transport à câble (télécabine urbaine)}*

le Conseil municipal

DECIDE

par 22 oui, 1 non et 1 abstention

- de charger le Conseil administratif de demander son audition auprès de la Commission concernée du Grand-Conseil.
- d'inviter le Grand Conseil de la République et Canton de Genève à saisir cette occasion inédite pour Genève d'envisager un nouveau moyen de transport collectif, innovant et écologique permettant de réduire la circulation routière et le prie instamment de donner son accord pour le crédit d'études permettant l'établissement d'un avant-projet de cette liaison par câble.
- De charger le Conseil administratif de transmettre la présente résolution aux autres communes concernées (Bardonnex, Confignon, Bernex, Vernier, Meyrin).

Parti Socialiste : Glenna Baillon-Lopez, Maurice Gardiol, Nathalie Rüegger

Les Verts de PLO : Mario Rodriguez, Dominique Tinguely, Pierre Torri

Parti Vert'libéral : Jean-Michel Meylan, Véronique Özazman, Catherine Borstcher

Parti Libéral-Radical : Roberto Righetti, Michel Favre, Véronique Dubois, Cédric Epenoy, Sylvain Dupraz

Mouvement Citoyen Genevois : Alexandra Saas, Roberto di Giorgio

Parti Démocrate-chrétien : Laurent Farinelli, Vincent Gillet, Isabelle Willimann, Philippe Rochetin, Robert Chal

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

Conseil municipal

Séance du 21 janvier 2019

**INTERVENTIONS DU PUBLIC A L'ISSUE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 21 JANVIER 2019**

Après avoir officiellement levé la séance, **M. Rochetin**, Président du Conseil municipal, se tourne vers le public en donnant la parole à qui souhaite la prendre.

QUESTIONS / INTERVENTIONS DU PUBLIC

Fermeture du chemin de la Milice et du chemin du Bois-Malet

La question de **M. Julien Frère**, habitant de la route du Camp, porte sur la réhabilitation de cette dernière : concernant les grilles qui seront installées à la surface, y aura-t-il une plaque qui dit '*Ne polluez pas*'. Il pense que cela est sain pour l'environnement.

M. Durand lui répond qu'ils sont en train de déployer ces petites pastilles au fur et à mesure qu'ils interviennent sur les routes. Donc, évidemment qu'ils vont le faire dans le cadre de l'intervention qui sera faite sur la route du Camp.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt les débats à 21H50 et invite le public à venir boire le verre de l'amitié.